

Commune de MEGEVE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

La Commune informe que par arrêté n° 20/12/URB en date du 9 juin 2020, le Maire de MEGEVE a prescrit la modification simplifiée numéro 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cet arrêté est affiché en Mairie pendant un mois et peut, ainsi que le dossier, être consulté auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES